

Règlement du Jeu :
Memory Ligue Nationale de Basket x Rent A Car avril 2023
Du 14/04/2023 au 23/04/2023 inclus

Article 1 - Société Organisatrice

La société Rent A Car, société par actions simplifiée ayant son siège social 1 rue Antonin Mercié, 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 310 591 649 (ci-après « La Société Organisatrice ») organise en France un Jeu sans obligation d'achat, intitulé « Memory Ligue Nationale de Basket x Rent A Car avril 2023 » (ci-après désigné le « Jeu ») du 14/04/2023 au 23/04/2023 inclus.

Le Jeu est accessible sur le site internet de Rent A Car, à partir des adresses suivantes :

- <https://www.rentacar.fr>
- https://www.rentacar.fr/?utm_source=instagram&utm_medium=social&utm_campaign=Jeulnbavril23
- https://www.rentacar.fr/?utm_source=facebook&utm_medium=social&utm_campaign=Jeulnbavril23
- https://www.rentacar.fr/?utm_source=gmb&utm_medium=cta&utm_campaign=Jeulnbavril23

Article 2 - Participation et modalités du Jeu

La participation au Jeu est ouverte à toutes personnes physiques majeures selon la loi française à la date du lancement du Jeu (soit âgées de 18 ans et plus), disposant d'une adresse e-mail valide et résidant en France, à l'exception du personnel salarié de la Société Organisatrice, de tous prestataires ayant collaboré à l'organisation du Jeu, ainsi que de leurs familles (même nom, même adresse postale).

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire français.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

La participation au Jeu s'effectue selon les modalités suivantes :

1. Le participant doit tout d'abord accéder au site Rent A Car depuis l'URL suivant : <https://www.rentacar.fr>, ou via les liens suivants :
 - https://www.rentacar.fr/?utm_source=instagram&utm_medium=social&utm_campaign=Jeulnbavril23
 - https://www.rentacar.fr/?utm_source=facebook&utm_medium=social&utm_campaign=Jeulnbavril23
 - https://www.rentacar.fr/?utm_source=gmb&utm_medium=cta&utm_campaign=Jeulnbavril23
2. Le Jeu s'affiche automatiquement sous forme d'une fenêtre pop-up à l'ouverture de la page d'accueil du site Rent A Car. Il est alors possible de jouer au Jeu en cliquant sur le bouton « Je joue ». Le participant a la possibilité de fermer la fenêtre pop-up du Jeu à tout moment s'il le souhaite.

3. Après avoir cliqué sur le bouton « Je joue », 8 cartes apparaissent face cachée. En cliquant sur le bouton « Mélanger », les 8 cartes se retournent quelques secondes. Le but du Jeu est de retrouver parmi les 8 cartes proposées, en cliquant dessus, les 4 paires de cartes identiques. En cas d'échec, le participant a la possibilité de faire un essai supplémentaire, en cliquant sur le bouton « Je retente ma chance ». Au total le participant pourra effectuer 2 essais. Une fois les 4 paires de cartes identiques retrouvées, le participant peut alors s'inscrire au tirage au sort, en cliquant sur le bouton « Je m'inscris au tirage au sort » qui le conduira au formulaire d'inscription dédié.
4. Le participant doit remplir correctement le formulaire en renseignant ses nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone et en désignant le match auquel il souhaiterait assister s'il gagnait, parmi une liste de matchs proposés, en cochant la case dédiée du match. Les champs obligatoires à remplir sont indiqués par la présence d'un astérisque dans le formulaire. Le participant doit également accepter le règlement du Jeu ainsi que la collecte de ses données en cochant la case suivante : « *J'ai lu et j'accepte le règlement du Jeu ainsi que la collecte de mes données par Rent A Car* ». Enfin, le participant a la liberté, s'il le souhaite, de cocher ou non la case « *J'accepte de recevoir les offres commerciales de Rent A Car.* »
5. Une fois le formulaire rempli, le participant valide son inscription au Jeu en cliquant sur le bouton « Je valide mon inscription ».
6. Les tirages au sort des gagnants (**1 tirage au sort par match**) seront effectués, à l'issue du Jeu, par la Société Organisatrice parmi l'ensemble des participants qui se seront inscrits et dont la participation sera valide.

Une personne, définie par son nom, son prénom, son adresse e-mail et son numéro de téléphone, ne pourra gagner qu'une seule fois pendant toute la durée du Jeu.

Article 3 - Annonce du Jeu

Le Jeu est porté à la connaissance du public via les différents canaux de communication suivants :

- Le site internet www.rentacar.fr (pop-up sur la page d'accueil)
- La page Facebook de RENT A CAR accessible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/rentacar.france>
- La page Instagram de RENT A CAR accessible à l'adresse suivante : <https://www.instagram.com/rentacar.france/>
- Les pages Google My Business Rent A Car : https://www.rentacar.fr/?utm_source=gmb&utm_medium=cta&utm_campaign=Jeulnbavril23
- Un emailing envoyé à notre base utilisateurs opt-in actuelle (utilisateurs ayant consenti à recevoir des communications commerciales de notre part)

Décharge : ce Jeu n'est pas géré ou parrainé par Facebook, Instagram ou Google My Business. Les informations communiquées sont fournies à la société RENT A CAR et non à Facebook, Instagram ou Google My Business.

Article 4 - Dotations

Les lots mis en Jeu pour l'ensemble du Jeu (ci-après « les Lots » ou individuellement « le Lot ») sont des places en catégorie VIP pour assister aux matchs de basket de la compétition Betclic Elite 2023 :

Lots	Date du match	Club Domicile	Club Extérieur
2 places VIP	29/04/2023	Nanterre	Blois
2 places VIP	29/04/2023	Limoges	Strasbourg
2 places VIP	30/04/2023	Nancy	Lyon-Villeurbanne
2 places VIP	30/04/2023	Boulogne-Levallois	Gravelines-Dunkerque
2 places VIP	05/05/2023	Fos-sur-Mer	Cholet
2 places VIP	09/05/2023	Strasbourg	Pau-Lacq-Orthez
2 places VIP	09/05/2023	Lyon-Villeurbanne	Blois
2 places VIP	10/05/2023	Paris	Bourg-en-Bresse
2 places VIP	16/05/2023	Blois	Monaco

La valeur d'un Lot, soit 2 places VIP, est estimée à 408 € TTC. Elle correspond à un prix public unitaire TTC, déterminé au moment de la rédaction du présent règlement. Il est donné à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Les Lots décrits ci-dessus ne sont pas cessibles à une tierce personne et ne seront ni repris, ni échangés contre d'autres objets ou prestations quelle que soit leur valeur, et ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie en espèces ou par chèque.

Si les gagnants ne voulaient ou ne pouvaient prendre possession de leur Lot, ils n'auraient droit à aucune compensation.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, selon les circonstances, la nature du Lot et de proposer des biens de même valeur.

Article 5 - Désignation des gagnants et modalités d'attribution des dotations

A l'issue du Jeu, la Société Organisatrice procédera aux tirages au sort parmi l'ensemble des participants ayant participé selon les modalités définies à l'article 2 ci-dessus.

Les tirages au sort (**1 tirage au sort par match**) seront effectués par la Société Organisatrice au sein du siège administratif de RENT A CAR et en présence d'au moins deux des membres de son personnel salarié le 24/04/2023.

Les gagnants des Lots seront informés de leur gain par mail, dans un délai de vingt-quatre (24) heures à compter du tirage au sort et devront par retour de mail accepter le Lot et confirmer les informations suivantes : nom, prénom, numéro de téléphone.

A l'issue du délai de vingt-quatre (24) heures précité, sans réponse à la demande adressée par la Société Organisatrice, le silence du gagnant vaudra renonciation pure et simple à son Lot et celui-ci sera perdu. Il pourra être attribué à un autre participant tiré au sort dans les mêmes conditions.

Une fois les informations du gagnant récoltées, il recevra son Lot par voie électronique à l'adresse e-mail qu'il aura transmis à la Société Organisatrice.

Si les coordonnées du gagnant sont inexploitable (incomplètes ou erronées), ce dernier perdra le bénéfice de son Lot qui restera la propriété de la Société Organisatrice qui se réserve le droit de le remettre en Jeu dans cette même opération ou dans une opération ultérieure.

Article 6 - Indisponibilité du lot

Le Lot ne peut donner lieu à aucune compensation d'aucune sorte, et ne peut en aucun cas être échangé contre sa valeur en espèce, ou contre toutes autres dotations.

La Société Organisatrice se réserve toutefois la possibilité de remplacer le Lot par d'autres lots de valeur équivalente ou supérieure en cas d'évènements indépendants de sa volonté qui rendraient impossible la délivrance dudit Lot, sans que cette substitution puisse engager la responsabilité de la Société Organisatrice.

Article 7 - Vérification de l'identité des participants

Pour assurer le respect du présent règlement, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification de l'identité des participants et de leur lieu de résidence. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

Article 8 - Responsabilité

Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du Jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants, d'acheminement des e-mails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le site. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le site. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de matériel ou de logiciel ;
- Des destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à la Société Organisatrice ;
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique ;
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu ;
- De conséquences d'éventuels avaries des courriers électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 9 - Dépôt et Accès au règlement

Le règlement est déposé chez la SCP LANDEZ, BARTET, LOUVEAU-DEZAUNAY et GAUTHERON Huissiers de Justice 18 rue Mesnil 75116 PARIS, France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice. L'avenant sera déposé chez la SCP LANDEZ, BARTET, LOUVEAU-DEZAUNAY et GAUTHERON Huissiers de Justice 18 rue Mesnil 75116 PARIS, France, dépositaire du règlement. Il entrera en vigueur à compter de sa validation et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

Le règlement est librement consultable sur le site Internet www.rentacar.fr.

Le règlement du Jeu peut également être obtenu par courrier, à titre gratuit et sur simple demande à l'adresse suivante : Société RENT A CAR – 1 quai Gabriel Péri - 94340 JOINVILLE LE PONT.

Les frais d'affranchissement engagés pour cette demande seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande accompagnée d'un RIB (limité à une demande par foyer).

Article 10 - Remboursement des frais

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Les participants utilisant des fournisseurs d'accès intégrant les connexions internet, la participation au Jeu est par nature gratuite. Les participants n'exposant pas de frais supplémentaires dans le cadre de la participation au Jeu ne pourront en conséquence faire l'objet d'un quelconque remboursement. Pour les autres participants, les frais de participation seront remboursés (hors participation mobile), dans la limite de 1 remboursement par personne et par foyer (même nom, même adresse postale), pendant toute la durée du Jeu sur la base des documents attestant de son temps de connexion pour accéder au Jeu et du tarif pratiqué par son fournisseur d'accès internet. Il est en outre précisé que les abonnements aux fournisseurs d'accès à Internet ainsi que le matériel informatique (ordinateur, modem, câbles, etc...) ne sont pas remboursés, les participants au Jeu déclarant en avoir déjà la disposition pour leur usage.

Les frais de photocopie des éventuels justificatifs à fournir seront remboursés sur la base de 0,15 euro TTC par feuillet. Le remboursement sera effectué sur simple demande écrite, à l'adresse suivante : Société RENT A CAR – 1 quai Gabriel Péri - 94340 JOINVILLE LE PONT, accompagnée du nom, prénom, adresse postale, d'une photocopie de sa carte d'identité et d'un RIB/RIP. Cette demande doit être adressée par courrier, impérativement avant le 25/04/2023 inclus (cachet de la poste faisant foi). Les frais engagés par le participant pour cette demande (timbre utilisé pour envoi de ladite demande) seront remboursés sur simple demande jointe (sur la base du tarif lent en vigueur moins de 20g).

Article 11 – Règlement général sur la protection des données personnelles

Pour participer au tirage au sort le participant doit cocher dans le formulaire d'inscription, la case suivante : « J'ai lu et j'accepte le règlement du Jeu ainsi que la collecte de mes données par Rent A Car ».

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement.

Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou même de radiation des informations nominatives le concernant en écrivant à : Société RENT A CAR – « Memory Ligue Nationale de Basket x Rent A Car Avril 2023 » – 1 quai Gabriel Péri 94 340 JOINVILLE LE PONT et en joignant une copie de sa pièce d'identité.

Toutes les informations recueillies via ce Jeu concours sont destinées à la gestion du Jeu concours, à satisfaire aux obligations légales ou réglementaires.

Les adresses e-mails recueillies via ce Jeu sont également destinées à permettre à la Société Organisatrice d'adresser ses offres commerciales et informations sur ses produits par messagerie électronique. Le participant a la liberté de cocher ou non la case dans le formulaire d'inscription « J'accepte de recevoir les offres commerciales de Rent A Car ».

Toute transmission des données collectées à des tiers ne sera effectuée que si cela est absolument nécessaire au bon déroulement du Jeu ou à l'envoi des Lots.

Les données collectées seront conservées pour une durée de trois (3) ans. Le responsable de traitement des données est le Service Communication de Société RENT A CAR – 1 quai Gabriel Péri – 94340 JOINVILLE LE PONT. Les participants pourront aussi se référer au Data protection Officer, Monsieur Régis Amerdeil, dont les bureaux se situent au sein de la Société RENT A CAR – 1 quai Gabriel Péri – Bâtiment K – 94 340 JOINVILLE LE PONT.

Article 12 - Litiges

Toute contestation ou réclamation relative à ce Jeu devra être formulée par écrit et adressée à : Société RENT A CAR - Service Marketing - 1 Quai Gabriel Péri, 94340 JOINVILLE LE PONT.

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation française. Ces décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi française et la langue applicable est la langue française.

Tout différend né à l'occasion de ce Jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable.

A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du Jeu.

Article 13 - Informations générales

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique ou orale) concernant les modalités ou le mécanisme du concours, l'interprétation ou l'application du présent règlement. Toutefois les joueurs pourront être informés du nom des gagnants en cas de demande une fois le Jeu terminé en s'adressant à : Société RENT A CAR, Service Marketing, 1 Quai Gabriel Péri, 94340 JOINVILLE LE PONT.

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu ne pourra être prise en considération au-delà du 28 avril 2023.